

Livret d'entretien

Portes et grille roulantes LAKAL



Ce document est à laisser à l'utilisateur final une fois l'installation de la porte terminée !
L'utilisateur final doit présenter le livret d'entretien lors de toutes interventions d'entretien ou de maintenance.

Nom du client et adresse de l'équipement :

Date de visite :

N° de contrat :

Numéro de l'équipement :

Modèle de l'équipement :

N° de série de l'équipement :

Présence du marquage CE : OUI

Cachet de la société



Symbole d'avertissement d'un danger imminent

Le non-respect de cet avertissement entraîne un risque pour la vie et l'intégrité corporelle des personnes, l'utilisateur peut subir des dommages corporels et des blessures mortelles.



Travail hors tension

Avant d'effectuer une tâche précédée de ce symbole, couper toute source d'alimentation électrique. Le non-respect de cette consigne entraîne un risque pour la vie et l'intégrité corporelle des personnes.



Consigne importante

Ce symbole indique une consigne importante concernant le montage et la manipulation conformes du produit. Respecter impérativement et systématiquement les consignes importantes, afin de prévenir tout préjudice ou dysfonctionnement.



Conseils et consignes

Ce symbole accompagne les conseils d'application ainsi que des informations utiles et des consignes pour vous faciliter le montage et l'utilisation. Ces conseils et consignes vous aident à optimiser l'utilisation de toutes les fonctions de l'appareil.



Non-responsabilité

Ce symbole de non-responsabilité indique les situations dans lesquelles le fabricant décline toute responsabilité, notamment lorsqu'elles surviennent suite à des erreurs ou omissions de l'exploitant / l'utilisateur.

Consignes importantes - 02



Généralités

Le fabricant décline toute responsabilité pour l'ensemble des dommages et incidents techniques dus à un non-respect du manuel d'utilisation.

Le fabricant décline toute responsabilité pour les erreurs d'impression éventuelles contenues dans ce manuel. Sous réserve de modifications techniques concernant les illustrations et le texte du manuel d'utilisation.

Montage, exploitation et maintenance

Il est interdit de modifier la construction du produit notamment de retirer les éléments en polycarbonate dans les profilés à hublots. Le cas échéant, tout droit à la garantie est annulé

L'utilisation est interdite dans des lieux d'eau (par exemple les stations de lavage), dans lesquelles il existe un risque de pénétration d'eau ou d'humidité et dans un environnement dans lequel il existe un risque de pénétration d'émission gazeuse ou d'endommagement par des émissions gazeuses (par ex. dans des stations d'épuration). Il est également interdit d'utiliser le

produit en enroulement extérieur lorsque la porte à refoulement plafond est équipée de profilé(s) d'aération.

Ne pas stocker ou monter en extérieur les composants protégés contre les éclaboussures d'eau, cette protection contre les éclaboussures ne constituant pas une protection suffisante contre l'humidité. Par ailleurs en cas de gel la porte est susceptible de geler. Ne pas utiliser la force pour actionner le mécanisme et tenter d'ouvrir ou de fermer la porte si elle est fortement gelée. Il est de nouveau possible d'utiliser la porte après le dégel.

Le fabricant décline par ailleurs toute responsabilité en cas de stockage, montage, mise en service, utilisation et maintenance non-conformes du produit (voir paragraphe 11-19). Il décline de même toute responsabilité en cas de détournement de l'utilisation initialement prévue, en cas de catastrophes, d'intervention extérieure ou d'endommagement par un transport non-conforme, notamment lors du transport ultérieur jusqu'au lieu d'utilisation du fait de l'acheteur.

De même, aucune garantie n'est assurée en cas d'utilisation non conforme à la destination, en cas de catastrophes, d'effets extérieurs ou de détériorations dus à un transport inadéquat, en particulier lors de la poursuite du transport au lieu d'installation prise en charge par l'acheteur.

Lors de la poursuite du transport de la porte roulante au lieu d'installation, il faut veiller à ce que l'ensemble des composants sur la plate-forme de transport soient arrimés et ne puissent être endommagés.



Le montage, le raccordement électrique, la mise en service, la maintenance, l'adaptation et le démontage ne doivent être effectués que par une personne compétente. La prise de secteur doit être retirée, surtout pour l'exécution de travaux sur le système d'entraînement ou pour le montage et la maintenance.

Est considérée comme personne compétente celle qui dispose d'une formation spécialisée correspondante et de connaissances dans le domaine des portes et portails à commande électrique. En fait partie la connaissance de la réglementation de la protection du travail par l'État ainsi que des directives en vigueur et des règles de la technique (par exemple les spécifications VDE, les fiches DIN). Une personne compétente doit juger objectivement de l'état de sécurité qu'une installation présente pour le travail.

Le montage électrique ne peut être exécuté que par un électricien ayant acquis une formation spécialisée et une qualification correspondante. Il convient de s'assurer que les installations électriques sont réalisées conformément à la norme NF C 15-100.

Le personnel spécialisé compétent pour le montage doit disposer de la notice de montage. De plus, il convient d'empêcher une manipulation involontaire de l'organe de commande. Ne faites fonctionner le moteur que lorsque la porte est en position verticale (déclenchement de la sécurité anti-chute de la porte) !



L'entreprise assurant le montage doit informer l'exploitant de tous les aspects importants relatifs à la sécurité.

Le matériel doit uniquement être utilisé conformément à la notice d'emploi si celui-ci est exempt de charge et s'il est en parfait état sur le plan de la sécurité. Pour préserver cet état, il est nécessaire d'effectuer systématiquement les travaux de maintenance et le contrôle régulier, voire le remplacement régulier des pièces d'usure.

Il convient en outre de respecter la réglementation de prévention des accidents en vigueur à l'endroit de mise en service du matériel.

Il est interdit d'entraver le fonctionnement de la porte ou des parties mobiles; de même aucune personne, ni objet ne doivent se trouver sur le trajet de la porte pendant son fonctionnement. Les personnes doivent respecter une certaine distance de sécurité. De plus, les personnes non autorisées doivent rester éloignées de la porte.



Consignes de sécurité particulières

Selon les normes UE, chaque porte dotée d'une unité d'entraînement électrique doit être équipée d'un interrupteur qui coupe sur tous les pôles l'alimentation électrique fournie par le réseau (commutateur principal) ou d'un système de prise qui peut être utilisé pour couper le courant. Cet interrupteur ou ce système de prise doivent être sécurisés vis-à-vis d'une activation non autorisée. Pour les utilisations du matériel dans le domaine privé, cette mesure de sécurité ne peut être négligée que si l'interrupteur est installé à proximité de l'unité d'entraînement ou s'il est directement visible depuis cette dernière.

S'il n'existe pas de second accès, il est nécessaire que la porte soit manœuvrable manuellement non seulement de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur.



Élimination

Les appareils hors d'usage doivent, après avoir été démontés selon la nature des matériaux, être recyclés de façon conforme. Veuillez pour ce faire vous conformer à la réglementation sur le recyclage en vigueur.

Démontage

Le démontage complet d'une porte s'effectue dans l'ordre inverse du montage.

Les directives, normes et projets de normes suivants, ainsi que toutes les normes auxquelles il est fait référence dans ces textes, ont servi de base à la construction et à la production de la porte roulante et de la grille roulante ainsi qu'à l'élaboration de la notice d'emploi. La déclaration correspondante du fabricant est déposée chez ce dernier :

305/2011/EU	Directives CE sur les produits de construction
2006/42/EG	Directives CE sur les machines (anciennement 98/37/EG)
2014/30/EU	Directives EMV
2014/35/EU	Directives basse tension
EN 13241 - 1	Portes industrielles, commerciales et de garage Norme produit (à l'exclusion des normes EN 140-3 et 717-1)
EN 12604	Aspects mécaniques - Exigences et classifications
EN 12605	Aspects mécaniques - Méthode d'essais
EN 12445	Sécurité à l'utilisation des portes motorisées - Méthode d'essai
EN 12453	Sécurité à l'utilisation des portes motorisées - Prescriptions
EN 12635	Portes équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages Installation et utilisation
EN 50081 - 1, 2	Compatibilité électromagnétique - Norme générique émission
EN 50082 - 1, 2	Compatibilité électromagnétique - Norme générique immunité
EN 60335 - 1	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Prescription générales
EN 60335 - 2 - 95	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières
VDE 0 105 : T 100	Exploitation des installations électriques
BGV A3	Installations électriques et équipements
ASR A 1.7	Directives de l'association professionnelle concernant les « portes et portails motorisés »
EN 1760-2	Sécurité des machines - Dispositifs de protection sensibles à la pression. - Partie 2 : Principes généraux de conception et d'essais des bords et barres sensibles à la pression

Origine du danger et manière de l'éviter - 04

Endroits présentant des risques de pincement, de cisaillement et de happement

Conformément à la norme UE, il faut éviter une zone de danger jusqu'à une hauteur de 2,5 m au-dessus du sol et à d'autres niveaux d'accès constants :

- les endroits présentant des risques de pincement au niveau des arêtes de fermeture principales et secondaires sont éliminés lors d'un fonctionnement avec verrouillage par la barre de contact électrique se trouvant sur la lame finale. Lors d'une soudaine accélération du tablier vers le bas, la sécurité anti-chute se trouvant sur l'arbre empêche la chute du tablier, si bien que dans ce cas également il ne peut y avoir d'endroits présentant un risque de pincement,
- Respectez une hauteur minimale de 280 cm. La zone de happement entre le caisson et le tablier est sécurisée par une distance de sécurité adéquate. S'il s'avérait sur place qu'il existe malgré tout un danger de happement dû à des circonstances particulières, l'endroit devrait être sécurisé par les soins de l'installateur (par exemple par une barrière photo-électrique),
- les endroits de cisaillement sont exclus par le type de construction de la porte,
- une mise en danger et un risque de pincement sont exclus avec les portes roulantes, mais une sécurisation supplémentaire est nécessaire pour les grilles roulantes !

Danger tenant à l'entraînement ou à la source d'énergie

Pour éviter tout danger lié au système d'entraînement ou à la source d'énergie, toute porte munie d'un moteur électrique doit être équipée d'un interrupteur qui coupe sur tous les pôles l'alimentation électrique fournie par le réseau (commutateur principal) ou d'un système de prise qui peut être utilisé pour couper le courant. L'interrupteur de réseau (commutateur principal) ou le système de prise doivent pouvoir être sécurisés vis-à-vis d'une activation involontaire ou non autorisée. Dans le domaine privé, cette mesure de sécurité ne peut être négligée que si l'interrupteur est installé à proximité de l'unité d'entraînement ou s'il est directement visible depuis cette dernière.

Danger tenant au heurt de personnes ou d'objets

- Le danger tenant au heurt de personnes ou d'objets peut être évité si l'on observe les mesures de protection décrites ci-dessous.
- Le choix du moyen adéquat doit être déterminé par l'entreprise de montage en fonction de l'utilisation de la porte roulante.

Il est recommandé d'utiliser par principe des barrières lumineuses à efficacité renforcée (sécurité intégrée).

Risque d'être enfermé

Dans des locaux dont la seule issue est la porte roulante, il existe le risque d'être enfermé en cas de panne de courant. Pour parer à une telle situation, le moteur doit être équipé d'un adaptateur qui permette d'actionner la porte manuellement à l'aide d'une manivelle. Au cas où il n'existe pas d'autre accès, il faut pouvoir manœuvrer la porte également de l'extérieur grâce au système de secours.

Dangers liés à un état de la porte roulante non conforme à sa destination, mais malgré une utilisation correcte

Un tel cas serait une soudaine accélération de la descente du tablier. Pour ce cas, une sécurité anti-chute (sécurisation du déroulement de la porte) est prévue sur l'arbre. Cette sécurité doit être reliée électriquement au moteur.

Si un certain couple moteur est dépassé (cf. la notice d'exploitation originale sur la sécurité anti-chute), la sécurité stoppe le moteur et bloque ainsi la descente du tablier.

Il faut veiller à ce qu'une sécurité anti-chute qui s'est déclenchée ne soit à nouveau réglée que par un personnel spécialisé et initié. Dans un tel cas, il convient d'informer immédiatement l'entreprise qui a monté la porte ou une entreprise spécialisée équivalente.

Risque d'être soulevé

Le tablier est conçu de telle manière, qu'il n'existe aucun risque d'être soulevé. Les hublots défectueux doivent être remplacés immédiatement. Pour les grilles roulantes, il convient de prévoir une protection spéciale contre les happements.

05 - Niveau des mesures de protection conformément à la norme EN 12453

Type d'actionnement de la porte	Types d'utilisateur		
	Utilisateurs formés (Présence de public : peu probable) Type 1	Utilisateurs formés (Présence de public : probable) Type 2	Utilisateurs non formés Type 3
Mode de fonctionnement avec commande maintenue	A	B	Impossible
Actionnement par impulsion en vue de la porte	C ou E	C ou E	C et D, ou E
Actionnement par impulsion hors de vue de la porte	C ou E	C et D, ou E	C et D, ou E
Commande automatique	C et D, ou E	C et D, ou E	C et D, ou E

« En vue de la porte » correspond à une position qui permet d'avoir une vue en temps réel complète, directe et constante de la porte au moment de son actionnement et pendant tout le mouvement.

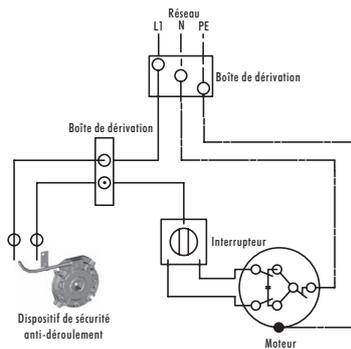
Lettres dans le tableau

- A** mode de fonctionnement avec commande sans à pression maintenue conforme à 5.2.1.5
- B** mode de fonctionnement avec commande sans à pression maintenue conforme à 5.2.1.5, l'actionneur manuel étant doté d'un interrupteur à clé ou d'un dispositif similaire ;
- C** limitation des forces selon l'Annexe A, soit à l'aide de limiteurs d'effort conformes à 5.2.1.6, soit à l'aide d'équipements de protection sensibles conformes à 5.2.1.7 ;
- D** un ou plusieurs dispositifs supplémentaires visant à réduire le risque de contact d'une personne ou d'un obstacle avec la porte en mouvement, utilisés en combinaison avec le niveau de protection C. Ce ou ces dispositifs doivent être conformes à 5.2.1.8 ;
- E** un ou plusieurs équipements de protection sensibles permettant de détecter une présence, conçus et installés de sorte que le tablier en mouvement ne puisse pas toucher une personne lorsqu'il est soumis à essai comme décrit en D.4. Ce type de dispositif doit être conforme à 5.2.1.7.

On considère trois différents types d'utilisation

- 1** un groupe limité de personnes est formé à l'utilisation de la porte, qui n'est pas située dans un espace public ;
- 2** un groupe limité de personnes est formé à l'utilisation de la porte, qui est située dans un espace public ;
- 3** toute personne est libre d'utiliser la porte, qui est accessible au grand public.

Remarque : il faut noter que des dispositifs supplémentaires peuvent éventuellement devenir obligatoires du fait de normes nationales (comme par exemple le feu tricolore, le feu clignotant).



Brancher le moteur et le dispositif de sécurité anti-déroulement conformément au mode d'emploi d'origine du fabricant et au schéma ci-contre.

L'entraînement électrique doit être éteint lors de l'activation (blocage) du dispositif de sécurité anti-déroulement afin de prévenir tout endommagement du moteur ou de l'installation.

En aucun cas le dispositif de sécurité anti-déroulement ne doit être ouvert et lubrifié ou huilé. Un dispositif de sécurité anti-déroulement non connecté ou mal connecté peut être responsable de détériorations. Le fabricant décline toute responsabilité concernant ce cas de figure.

Mise en service, adaptation, démontage - 07

Mise en service et maintenance

Conformément aux directives de l'association professionnelle concernant les « Portes et portails motorisés » (ASR A 1.7), toutes les portes et portails actionnés par moteur doivent être contrôlés par un spécialiste avant la première mise en service et, suivant les besoins, au moins une fois par an.

Les contrôles effectués doivent faire l'objet d'un procès-verbal au chapitre résultats de contrôle. Il est recommandé de confier également le soin du contrôle ou de demander conseil au fournisseur (par exemple à l'entreprise de montage).

Il offre la meilleure garantie que son personnel spécialement formé effectue un contrôle conforme aux prescriptions en raison de sa connaissance exacte de la construction et des règlements à observer.

Adaptation

Si une porte roulante subit une modification, toutes les normes correspondantes doivent alors être respectées (cf. chapitre « Niveau des mesures de protection »). Toutes les portes roulantes LAKAL fonctionnent généralement à l'électricité. C'est seulement la réunion des composants mécaniques et du moteur qui donne naissance à une machine au sens de la directive CE sur les machines 2006/42/CE. L'entreprise qui réunit les composants mécaniques et électriques ou procède de manière générale à une adaptation (par exemple le passage d'homme mort à commande

en logique automatique) doit tenir compte de tous les dangers créés par la modification et garantir un fonctionnement ultérieur sûr.

Il convient de veiller à ce qu'il ne soit procédé à cette adaptation qu'avec des pièces LAKAL, voire des composants prévus par LAKAL. Lors du passage d'homme mort à commande en logique automatique, tous les mécanismes de sécurité correspondants doivent être installés conformément à la norme UE (cf. page 5, niveau des mesures de protection selon DIN EN 124 53).

Préparation du démontage

Le démontage de la porte roulante ne doit être effectué que par des personnes compétentes. Avant le démontage, il est nécessaire de sécuriser la zone de la porte.

En outre, la porte roulante doit avoir été mise hors circuit (et assurée contre une remise en route) par l'intermédiaire du commutateur principal ou de la prise réseau.

Avant le démontage, la porte roulante doit être complètement ouverte.

Démontage

Le démontage à proprement parler se déroule selon le même processus que celui décrit au chapitre « Montage », mais seulement en ordre inverse, les travaux de réglage du moteur en moins.

Principes de contrôle - 08

Principes pour le contrôle de portes et portails à commande électrique

Les prescriptions de sécurité concernant les portes et portails à commande électrique sont réglementées par les normes UE en vigueur, les normes nationales ainsi que les « Directives de l'association professionnelle concernant les « Portes et portails motorisés » (ASR A 1.7) ».



Les experts sont des personnes qui possèdent des connaissances suffisantes dans le domaine des portes et portails à commande électrique en raison de leur formation spécialisée et de leur expérience et qui sont assez familiarisés avec les règlements officiels correspondants en matière de protection



du travail, de prévention des accidents, avec les directives et les règles techniques généralement reconnues (par exemple les normes VDE, les fiches DIN, etc.) pour pouvoir juger du niveau de sécurité présenté par des portes et portails à commande électrique.

Au nombre de ces personnes figurent par exemple le personnel spécialisé des entreprises responsables de la fabrication et de la livraison ou le personnel spécialisé de l'exploitant possédant les compétences requises. Les experts doivent donner leur avis de manière objective du point de vue de la sécurité du travail, sans être influencés par d'autres facteurs, par exemple économiques.

Conforme à la directive 305/2011/UE II sur les produits de construction,

Le fabricant,
LAKAL GmbH
 Am Pitzberg 2
 D-66740 Sarrelouis - Allemagne
 Tel. +49 6831 8948-0
 Fax. +49 6831 8948-9495

déclare par la présente que la porte roulante, fournie avec les présentes instructions de montage et d'utilisation et correspondant aux données techniques figurant sur l'étiquette, respecte les directives européennes suivantes :

305/2011/UE	Directives CE sur les produits de construction
2006/42/EG	Directives CE sur les machines (anciennement 98/37/EG)
2014/30/UE	Directives CEM
2014/35/UE	Directives basses tension

Les normes suivantes ont été particulièrement prise en considération :

EN 13241-1	Portes industrielles, commerciales et de garage - Norme de produit
EN 12604	Aspect mécanique Exigences et classification
EN 12605	Aspects mécaniques- Méthode d'essai
EN 12445	Sécurité à l'utilisation des portes motorisées - Méthode d'essai
EN 12453	Sécurité à l'utilisation des portes motorisées - Prescriptions
EN ISO 13849-1	Sécurité des machines - Parties des système de commande relatives à la sécurité
EN 60204-1	Sécurité des machines - Équipement électrique des machines
EN 60335-1	Appareils électriques et analogues Sécurité - Prescriptions générales

Les évaluations initiales conformément au système 3, annexe ZA.2.2 de la norme EN 13241-1 ont été réalisées par un laboratoire de contrôle accrédité. Les évaluations initiales ont fait l'objet de rapports.

Les instructions d'utilisation font partie intégrante de la documentation technique et ont été remises à l'exploitant. Il convient d'observer la déclaration complémentaire « Montage ».

Sarrelouis, le 13 août 2019



Heiko Sonnekalb,
Gérant



Yannick Gross,
Gérant

10- Déclaration complémentaire « Montage »

Par la présente, la société (Nom) _____

(Adresse) _____

déclare avoir respecté toutes les exigences de montage conformément aux instructions de montage et d'utilisation du fabricant de la porte roulante ainsi que le montage correct en utilisant le matériel prévu à cet effet

Le signataire de la présente déclaration est le/la.....* de l'entreprise.

*) Par exemple : directeur, gérant, associé

Lieu

Date

Cachet de la société / Signature

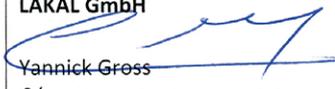


Déclaration de Performance LE-/DoP-Nr.D2009/D2010D-20170301 dans le cadre du règlement Produit de la construction 305/2011/EU

1. **Porte roulante:** Mobilis et Mobilis DUR
2. **Numéro de série:** voir marquage CE
3. **Destination:** Porte roulante dans des locaux industriels commerciaux, publique ou résidentiels (par ex. Porte de garage, industrielle ou commerciaux ...)
- 4./5. **Fabricant:** LAKAL GmbH
Am Pitzberg 2
D-66740 Saarlouis-Lisdorf
6. **Certifié selon systeme d'évaluation:** 3
7. **Norme Harmonisé:** EN- 13241-1
8. **Organisme notifié:** TÜV Süd NB-Nr.: 0036

Le produit répond aux propriétés essentielles définies dans les normes suivantes dans le cas d'une utilisation conforme.

Performance déclarée:

9.	Caractéristiques essentielles / Performance	Norme	Performance
	Etanchéité à l'eau	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.2)	NPD
	Dégagement de substances dangereuses	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.9)	NPD
	Résistance à la charge due au vent	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.3)	Voir marquage CE
	Résistance thermique	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.5)	NPD
	Perméabilité à l'air	EN 13241-1 (Paragraphe 4.5.6)	NPD
	Ouverture en toute sécurité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.8)	Réussite
	Définition de la géométrie des composants du verre	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.5)	Non réussite
	Résistance mécanique et stabilité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.3)	Réussite
	Effort de fonctionnement	EN 13241-1 (Paragraphe 4.3.3)	Réussite
	Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.7)	NPD
10.	<p>Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.</p> <p>La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4./5 et signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:</p> <p>LAKAL GmbH</p> <p> Yannick Gross Gérant</p> <p>Saarlouis, 13.08.2019</p>		

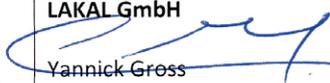


Déclaration de Performance LE-/DoP-Nr.D2014D-20170301 dans le cadre du règlement Produit de la construction 305/2011/EU

1. **Porte roulante:** Primo
2. **Numéro de série:** voir marquage CE
3. **Destination:** Porte roulante dans des locaux industriels commerciaux, publique ou résidentiels (par ex. Porte de garage, industrielle ou commerciaux ...)
- 4./5. **Fabricant:** LAKAL GmbH
Am Pitzberg 2
D-66740 Saarlouis-Lisdorf
6. **Certifié selon système d'évaluation:** 3
7. **Norme Harmonisée:** EN- 13241-1
8. **Organisme notifié:** TÜV Süd NB-Nr.: 0036

Le produit répond aux propriétés essentielles définies dans les normes suivantes dans le cas d'une utilisation conforme.

Performance déclarée:

9.	Caractéristiques essentielles / Performance	Norme	Performance
	Etanchéité à l'eau	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.2)	NPD
	Dégagement de substances dangereuses	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.9)	NPD
	Résistance à la charge due au vent	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.3)	Voir marquage CE
	Résistance thermique	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.5)	NPD
	Perméabilité à l'air	EN 13241-1 (Paragraphe 4.5.6)	NPD
	Ouverture en toute sécurité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.8)	Réussite
	Définition de la géométrie des composants du verre	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.5)	Non réussite
	Résistance mécanique et stabilité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.3)	Réussite
	Effort de fonctionnement	EN 13241-1 (Paragraphe 4.3.3)	Réussite
	Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.7)	NPD
10.	<p>Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4./5 et signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:</p> <p>LAKAL GmbH  Yannick Gross Gérant</p> <p>Saarlouis, 13.08.2019</p>		



Déclaration de Performance LE-/DoP-Nr.D2011D-20170301 dans le cadre du règlement Produit de la construction 305/2011/EU

1. **Porte roulante:** Tertio
2. **Numéro de série:** voir marquage CE
- Destination:** Porte roulante dans des locaux industriels commerciaux, publique ou résidentiels (par ex. Porte de garage, industrielle ou commerciaux ...)
- 4./5. **Fabricant:** LAKAL GmbH
Am Pitzberg 2
D-66740 Saarlouis-Lisdorf
6. **Certifié selon système d'évaluation:** 3
7. **Norme Harmonisée:** EN- 13241-1
8. **Organisme notifié:** TÜV Süd NB-Nr.: 0036

Le produit répond aux propriétés essentielles définies dans les normes suivantes dans le cas d'une utilisation conforme.

Performance déclarée:

9.	Caractéristiques essentielles / Performance	Norme	Performance
	Etanchéité à l'eau	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.2)	NPD
	Dégagement de substances dangereuses	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.9)	NPD
	Résistance à la charge due au vent	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.3)	Voir marquage CE
	Résistance thermique	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.5)	NPD
	Perméabilité à l'air	EN 13241-1 (Paragraphe 4.5.6)	NPD
	Ouverture en toute sécurité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.8)	Réussite
	Définition de la géométrie des composants du verre	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.5)	Non réussite
	Résistance mécanique et stabilité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.3)	Réussite
	Effort de fonctionnement	EN 13241-1 (Paragraphe 4.3.3)	Réussite
	Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.7)	NPD
10.	<p>Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.</p> <p>La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4./5 et signé pour le fabricant et au nom du fabricant par :</p> <p>LAKAL GmbH</p> <p> Yannick Gross Gérant</p> <p>Saarlouis, 13.08.2019</p>		



Déclaration de Performance LE-/DoP-Nr.D2020D-20170301 dans le cadre du règlement Produit de la construction 305/2011/EU

1. **Grille roulante:** Securo
2. **Numéro de série:** voir marquage CE
3. **Destination:** Grille roulante dans des locaux industriels commerciaux, publique ou résidentiels (par ex. Porte de garage, industrielle ou commerciaux ...)
- 4./5. **Fabricant:** LAKAL GmbH
Am Pitzberg 2
D-66740 Saarlouis-Lisdorf
6. **Certifié selon système d'évaluation:** 3
7. **Norme Harmonisée:** EN- 13241-1
8. **Organisme notifié:** TÜV Süd NB-Nr.: 0036

Le produit répond aux propriétés essentielles définies dans les normes suivantes dans le cas d'une utilisation conforme.

Performance déclarée:

9.	Caractéristiques essentielles / Performance	Norme	Performance
	Etanchéité à l'eau	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.2)	NPD
	Dégagement de substances dangereuses	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.9)	NPD
	Résistance à la charge due au vent	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.3)	Voir marquage CE
	Résistance thermique	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.5)	NPD
	Perméabilité à l'air	EN 13241-1 (Paragraphe 4.5.6)	NPD
	Ouverture en toute sécurité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.8)	Réussite
	Définition de la géométrie des composants du verre	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.5)	Non réussite
	Résistance mécanique et stabilité	EN 13241-1 (Paragraphe 4.2.3)	Réussite
	Effort de fonctionnement	EN 13241-1 (Paragraphe 4.3.3)	Réussite
	Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	EN 13241-1 (Paragraphe 4.4.7)	NPD
10.	<p>Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4./5 et signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:</p> <p>LAKAL GmbH  Yannick Gross Gérant</p> <p>Saarlouis, 13.08.2019</p>		

Coulisses Coulisses en aluminium extrudé
Caisson aluminium à pan coupé
Arbre arbre octogonal en acier,
 ø 70 mm x 1,5 mm avec bague d'axe
 ø 125 mm x 1,5 mm avec bague d'axe

Flasques Flasques en aluminium avec équerre
 de fixation en acier ou flasques en acier
 Guide-roulettes ou guide tablier pour
 palier mobile

Dimensions finales des éléments

	Largeur max.	Hauteur max.	
MOBILIS	300 cm	400 cm	
MOBILIS DUR	300 cm	400 cm	
TERTIO	550 cm	320 cm	ou
	550 cm	380 cm	u
	540 cm	450 cm	
PRIMO	420 cm	200 cm	ou
	380 cm	260 cm	
SECURO	400 cm	250 cm	u
	350 cm	400 cm	

Entraînement conçu pour 20 000 cycles pour les
 caractéristiques techniques, cf. la
 notice originale du fabricant de
 moteurs.

- Sécurité**
 1. Sécurité anti-chute avec verrouillage
 mécanique, sert aussi de support
 à l'axe de volet roulant et coupe le
 moteur en cas de chute brutale du
 tablier.
 2. Barre de contact électrique pour le
 fonctionnement par impulsion.

Tablier

Matériau lames d'aluminium à revêtement spécial,
 injectées de mousse, à double paroi (extrudées pour
 SECURO)

MOBILIS	Profil AHS 55	Épaisseur 0,43 mm
MOBILIS DUR	Profil DUR 55	Épaisseur 0,43 mm
TERTIO	Profil AHS 75	Épaisseur 0,60 mm
PRIMO	Profil AHS 75	Épaisseur 0,60 mm
SECURO	Profil RG 95	Épaisseur 2,50 mm

Liaison clips d'arrêt des deux côtés
Dispositif de sécurités de retardement à
suspension l'effraction



Tablier et composants mécaniques

(1) Contrôle visuel des lames pour détecter les détériorations sous forme de rayures et de bosses qui provoquent un déroulement irrégulier. Pour empêcher que les salissures ne provoquent des rayures sur le tablier et n'entravent le bon fonctionnement, il est important de tenir propre l'environnement immédiat du tablier. Cette tâche incombe à l'exploitant de la porte roulante lui-même, à la différence de tous les autres travaux de maintenance et d'entretien.

(6) Tous les assemblages par vis doivent être contrôlés pour s'assurer qu'ils sont bien serrés.

(7) Le degré d'usure de tous les composants mécaniques doit être contrôlé. Avant ce contrôle, déconnectez impérativement la porte roulante du réseau électrique.



Commutateur en position homme mort

(3) Après que l'on a relâché le dispositif de commande (commutateur à clé, combinaison de boutons-poussoirs), le tablier doit s'immobiliser.

Dispositif de sécurité et dispositif d'alerte

(1) Le respect des limites de puissance fixées dans l'annexe A de la norme EN 124 53 a été prouvé par des mesures opérées chez le fabricant sur le système de porte (les procès-verbaux des mesures concernant la porte sont disponibles). Au moment de la mise en service d'une porte, on peut pour cette raison se contenter d'un sondage de mesures représentatives fait avec un appareil de mesures simple. La fonction de la barre de contact peut être contrôlée par une pression manuelle lors de la maintenance.

Pour ce faire, faire descendre le tablier ouvert et appuyer la main contre la barre de contact. Le moteur doit alors se couper automatiquement et le tablier doit s'immobiliser.

(2) Si une barrière lumineuse a été installée en supplément, cette dernière doit être soumise à maintenance tous les six mois.

Sécurité anti-chute du tablier

La sécurité anti-chute n'exige aucun entretien, grâce à l'utilisation de matériaux protégés contre la corrosion et de roulements à billes à graissage permanent (cf. la notice d'utilisation originale du fabricant).

La sécurité anti-chute ne doit en aucun cas être ouverte et graissée ou lubrifiée. Une fois que la sécurité anti-chute s'est déclenchée, elle doit être réglée à nouveau, conformément à la notice d'utilisation du fabricant qui fait partie intégrante de la présente notice. En cas d'échange

d'une sécurité anti-chute défectueuse, n'utiliser que des pièces d'origine. Le nouveau réglage d'une sécurité anti-chute qui s'est déclenchée ne doit être effectué que par un personnel qualifié.

Les résultats de tous les travaux de maintenance doivent être consignés dans le livret de contrôle. Une maintenance régulière garantit durablement un fonctionnement sûr et une longue durée de vie du matériel. Le nombre des maintenances annuelles est directement proportionnel à la fréquence d'utilisation. Cependant, tous les travaux de maintenance doivent être exécutés au moins une fois par an. Veuillez vous conformer aux conseils particuliers donnés dans cette notice !



14 - Élimination des pannes



Seul un personnel qualifié agréé ou le personnel de l'entreprise de maintenance est habilité à remédier aux pannes.

Coupures de courant

En cas de coupure de courant, la porte roulante peut être actionnée manuellement, à condition que le moteur soit équipé d'un adaptateur correspondant pour manivelle de secours.



Les fusibles ont sauté.

Contrôler le circuit électrique et enclencher le dispositif de sécurité.

Les fusibles sautent encore une fois.

Faire contrôler le circuit électrique par des spécialistes.

La porte roulante est conçue selon l'état actuel de la technique. L'usure et les points de pression en particulier sur les lamelles de la partie supérieure sont dus à la construction et ne peuvent être évités. Ils ne peuvent faire l'objet de réclamation.

L'usure et les détériorations peuvent être limitées grâce à un nettoyage régulier du rideau.

Rideau

Nettoyer le rideau à l'eau claire, avec un produit d'entretien neutre non abrasif et une éponge souple.

Plaque signalétique

La plaque signalétique doit rester bien lisible.

FICHE DE VALIDATION DE MAINTENANCE PORTE ROULANTE ET GRILLE ROULANTE LAKAL

Nom du client et adresse de l'équipement :	Numéro de l'équipement :	Cachet de la société
	Modèle de l'équipement :	
Date de visite :	N° de série de l'équipement :	
N° de contrat :	Présence marquage CE : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

1. PRÉAMBULE

- 1.a Vérifier la présence du livret d'entretien et le consulter
- 1.b Consulter la notice de maintenance du fabricant notamment pour les spécificités
- 1.c Vérifier l'environnement de la porte (modifications depuis la dernière visite)

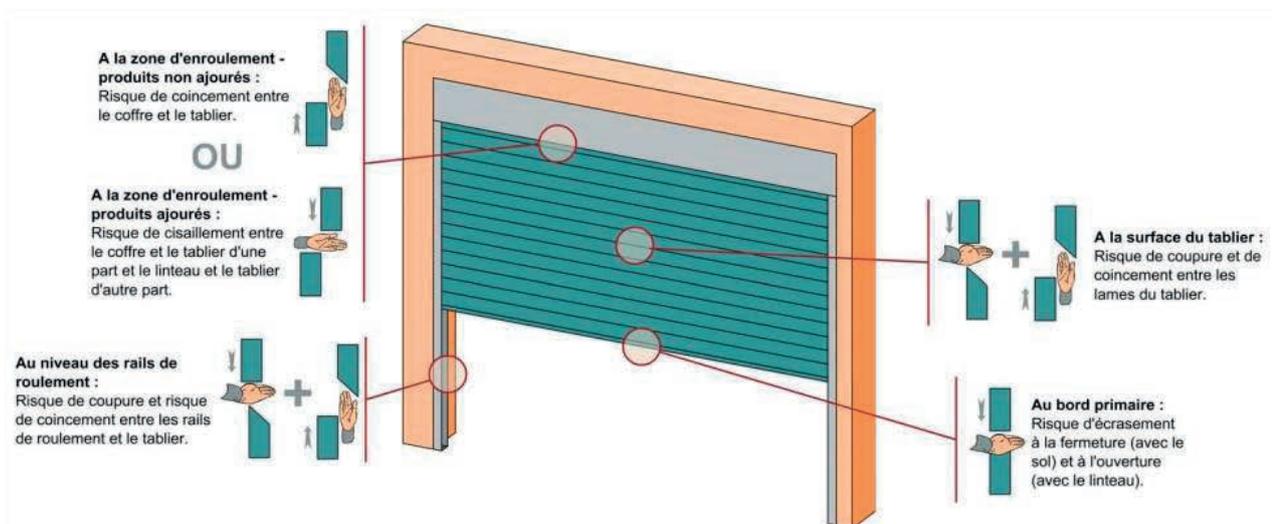


Schéma des principales zones de danger à protéger sur porte à refoulement plafond

17 - Examen général

2. EXAMEN GÉNÉRAL

- 2.a Vérifier l'accessibilité de l'ensemble des composants du produit
- 2.b Vérifier les fixations du produit au support
- 2.c Vérifier les éléments de guidage : le tablier doit manœuvrer de niveau et parallèlement à ses coulisses de guidage
- 2.d Vérifier les fins de course
- 2.e Vérifier l'état général du produit

3. EXAMEN MÉCANIQUE

TABLIER

- 3a. Vérifier les attaches du tablier à l'axe
- 3b. Vérifier les éléments de guidage du tablier (clips d'arrêt,...)
- 3c. Vérifier le verrouillage en position fermée
- 3d. Vérifier l'alignement latéral des lames
- 3e. Vérifier le bon fonctionnement du dispositif antichute
ATTENTION, lorsque cette vérification est destructive, la vérification consiste en un contrôle visuel pour s'assurer que tous les éléments du système sont bien en place et en bon état

AXE

- 3f. Vérifier la fixation de l'axe sur ses supports
- 3g. Vérifier le niveau de l'axe
- 3h. Vérifier l'état de l'axe : s'assurer de sa rectitude
- 3i. Vérifier les jeux droits et gauches entre l'axe et les flasques
- 3j. Vérifier le bon fonctionnement du dispositif antichute
ATTENTION, lorsque cette vérification est destructive, la vérification consiste en un contrôle visuel pour s'assurer que tous les éléments du système sont bien en place et en bon état

COULISSES / JOUES

- 3k. Vérifier l'aplomb et l'équerrage des coulisses de guidage
- 3l. Vérifier l'état des coulisses et des joints de coulisse
- 3m. Au besoin, nettoyer les coulisses

4. EXAMEN ÉLECTRIQUE

MOTORISATION

- 4a. Vérifier la fixation du moteur et de son support
- 4b. Vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de la manœuvre de secours

HORS TENSION

- 4c. Vérifier l'état général du boîtier de gestion, des presse-étoupe, des câbles d'alimentation et des raccordements
- 4d. Vérifier le serrage des vis bornier
- 4e. Dépoussiérer la carte électronique si nécessaire
- 4f. Vérifier le raccordement à la terre

SOUS TENSION

- 4g. Vérifier la présence et le bon fonctionnement de l'organe de coupure de source d'énergie (coupe-circuit ou autre)
- 4h. Vérifier les fins de course, au besoin les ajuster
- 4i. Vérifier le bon fonctionnement du moteur (vibration, chauffe, bruit,...)
- 4j. Vérifier les organes de commande

FONCTIONNEMENT À PRESSION MAINTENUE (SI CONCERNÉ)

- 4k. Vérifier la proximité des organes de commande permettant une commande à vue de la porte

FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE ET À IMPULSION

- 4l. Vérifier la protection du bord primaire en fermeture (Dispositif de type C comme par exemple, barre palpeuse, couple moteur,... ou dispositif de type E comme par exemple; cellule photoélectrique, détection de présence,...)
- 4m. Vérifier la détection de présence à la fermeture (exemple : nombre et positionnement des cellules photoélectriques)
- 4n. Vérifier les sécurités hautes
- 4o. Vérifier la présence et l'état du marquage au sol (si présent)
- 4p. Vérifier le fonctionnement de l'éclairage de zone et du clignotant (si présent)

5. FINALISATION DE L'INTERVENTION

5.a L'équipement est-il satisfaisant ?

5.a.a OUI

5.a.b NON

5.b L'équipement nécessite-t-il un devis ?

5.b.a NON

5.b.b OUI (de quel type)

5.b.b.1 Sécurité avec mise à l'arrêt

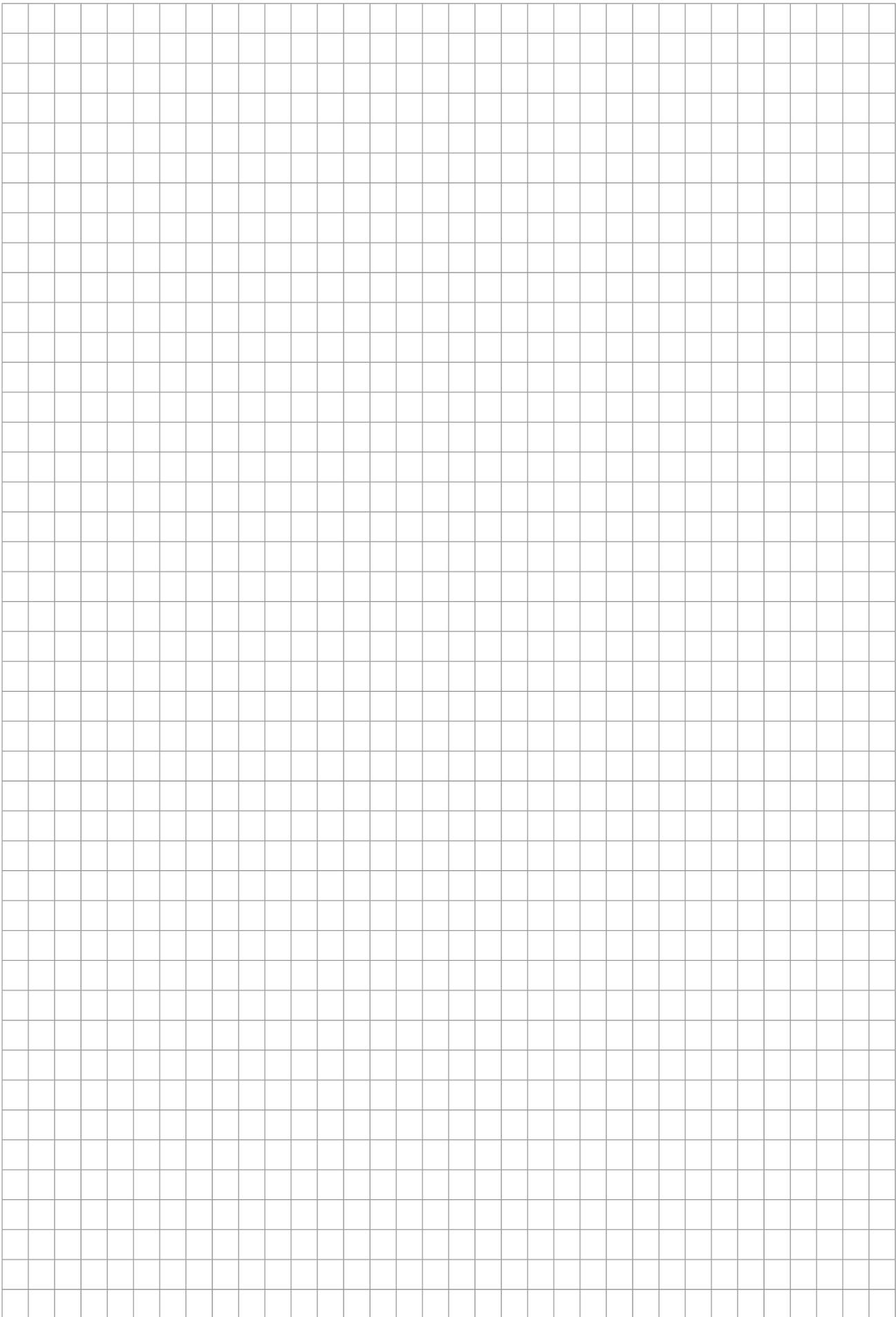
5.b.b.2 Amélioration

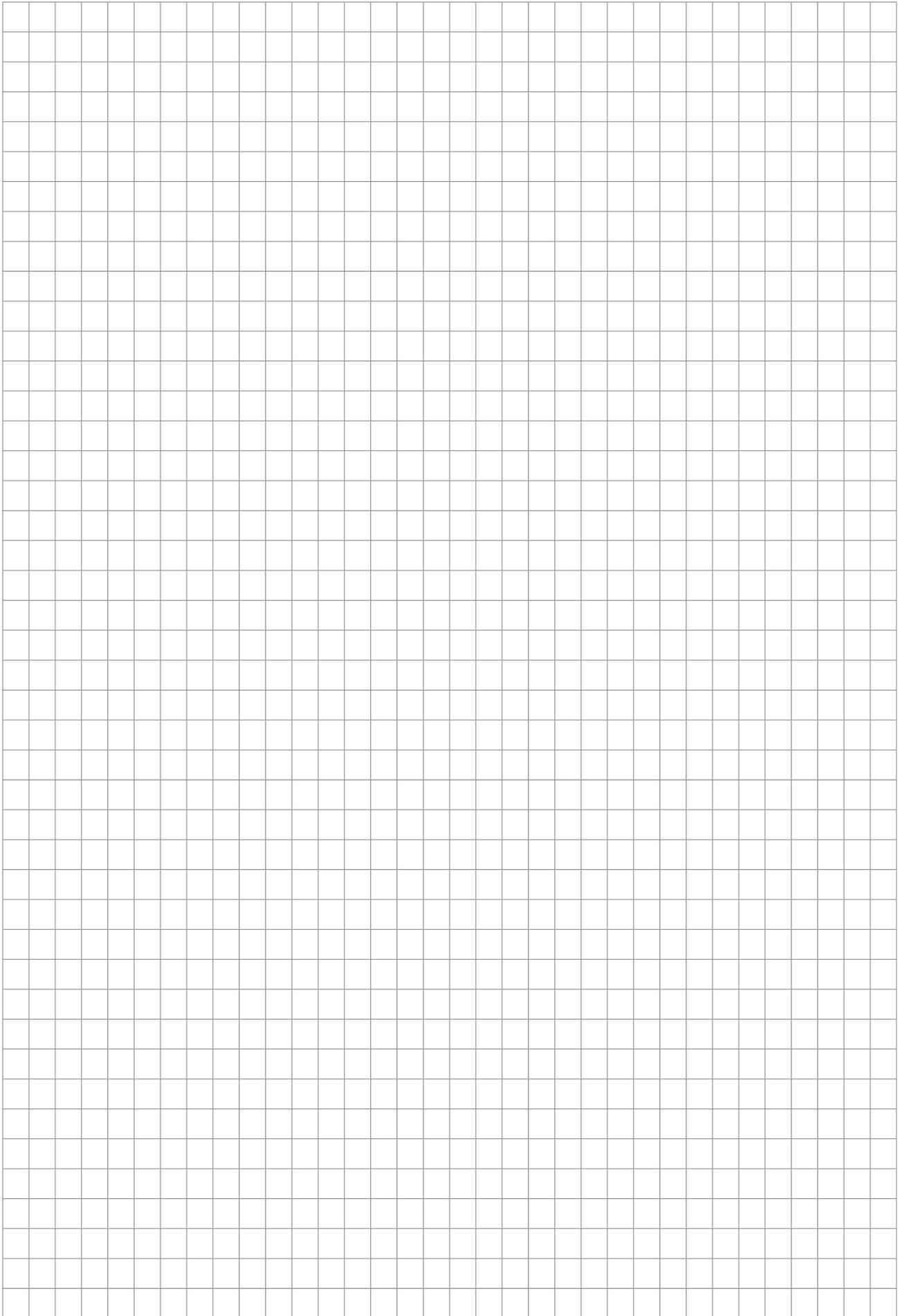
5.b.b.3 Sécurité

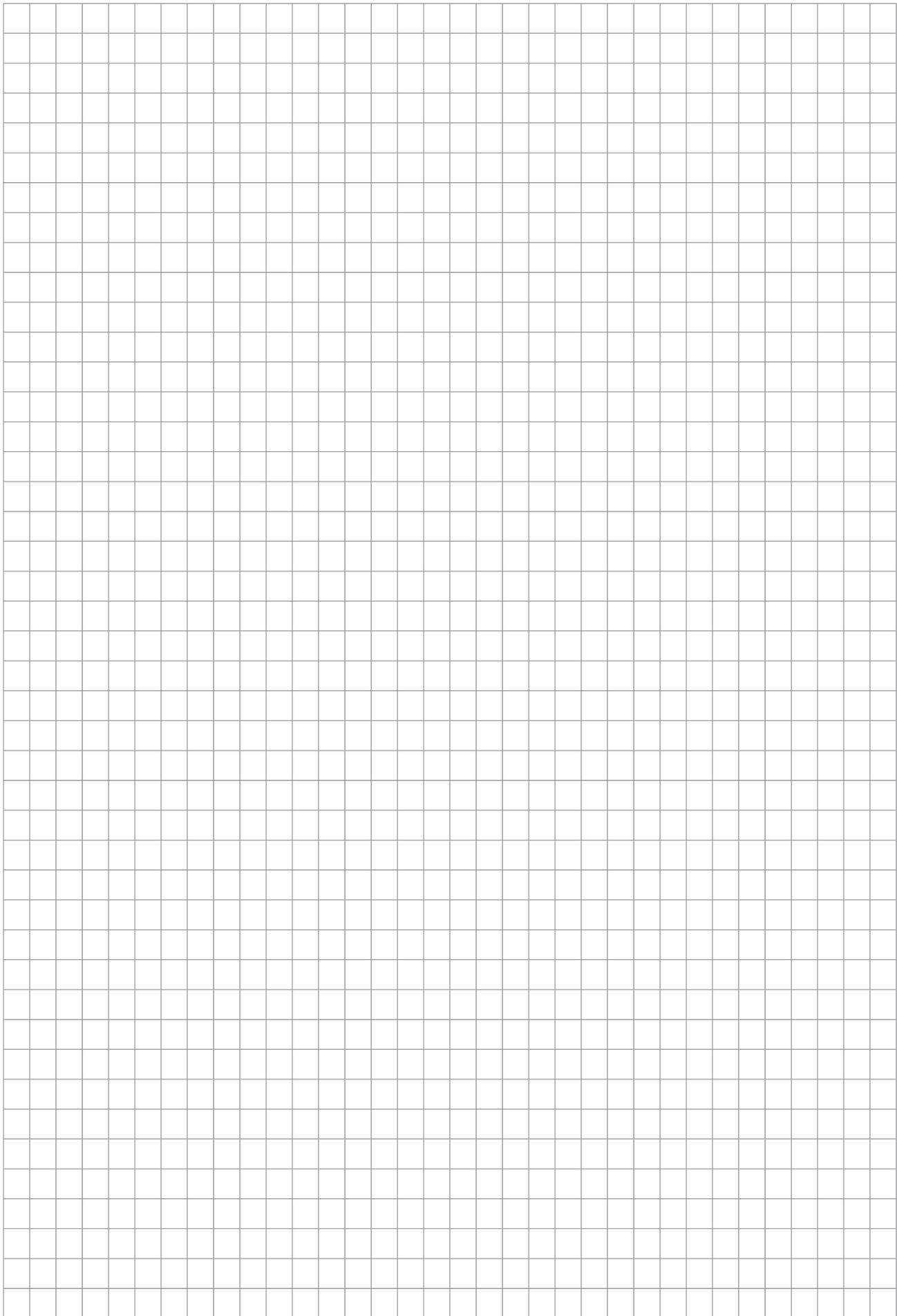
5.b.b.4 Confort

5.c Compléter le livret d'entretien

5.d Compléter le registre de sécurité, si concerné







La partie graphique et les textes de ce document ont été réalisés avec le plus grand soin.
Nous déclinons cependant toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs et leurs conséquences.



LAKAL GmbH
Am Pitzberg 2
66740 SARRELOUIS - Allemagne
www.lakal.fr